



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – 2011

Rapport de la présidente

C'est avec regret que j'ai pris la décision de ne pas renouveler mon mandat avec l'ACSEF. Je sais que l'organisation sera entre bonnes mains avec notre nouvelle présidente et je serai là pour assumer un rôle de soutien à titre de présidente sortante.

Cette année a été très occupée par plusieurs nouvelles procédures juridiques, notamment:

- Continuer nos démarches pour accéder aux dossiers correctionnels d'Ashley Smith et nous préparer à l'enquête sur sa mort;
- Contester devant la Commission canadienne des droits de la personne le Protocole de gestion et le processus général de classement de SCC, particulièrement en ce qui a trait aux femmes autochtones et aux femmes vivant avec des problèmes de santé mentale;
- Contester devant la Commission canadienne des droits de la personne le traitement discriminatoire des femmes autochtones par SCC quant à leur accès à des services et programmes religieux et culturels pertinents et appropriés;
- Poursuivre la contestation judiciaire et la plainte relative aux droits de la personne au sujet du transfèrement d'une jeune femme du système pour les jeunes au système pénitentiaire fédéral, moins d'un mois après le décès d'Ashley Smith;

- Témoigner comme expertes lors de procédures de détermination de la peine, y compris contester la discrimination liée au manque d'accès des femmes de communautés isolées et rurales à des peines discontinues et à d'autres solutions de rechange, en raison d'un accès limité à des établissements provinciaux de détention;
- Évaluer certains cas en vue d'éventuelles révisions de condamnations criminelles;
- Aider les procureurs de la défense à contester l'inculpation et la poursuite de femmes qui utilisent une force létale pour se défendre, elles-mêmes ou leurs enfants;
- Produire des éléments de preuve pour contrer la politique régressive de maintien de l'ordre réitérée dans les réformes législatives successives déposées au Parlement; y compris mais non limité à, ma nomination au panel de révision des frais exigés des demandeurs de pardon.

Au cours de l'année qui vient, en plus de continuer à siéger au conseil d'administration de l'ACSEF, j'ai accepté de présider le Comité consultatif indépendant chargé d'examiner l'augmentation proposée des frais exigés des demandeurs de pardon. J'espère apporter authenticité et transparence à ce processus et nous continuerons à vous tenir informées de ce dossier.

Au nom de tout le réseau, nous remercions notre conseil d'administration et l'ensemble de nos membres de votre constance à maintenir l'excellente réputation et la détermination inébranlable de l'ACSEF à s'acquitter de sa mission, sans compromettre ses objectifs de justice, d'humanité ou d'égalité. Au nom du conseil d'administration, je remercie également Kim Pate, notre infatigable directrice générale, pour son dévouement et son engagement envers l'ACESF. Nous exprimons notre immense gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à construire et façonner l'ACSEF pour les femmes et les filles avec et au nom desquelles nous travaillons.



Lucie Joncas
Présidente
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Rapport de la trésorière

Exercice financier: 1^{er} avril 2010 – 31 mars 2011

J'ai le plaisir d'annoncer aux membres de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) que notre situation financière demeure positive et stable. Nous planifions sagement pour l'avenir au cas où notre situation changerait au cours des années qui viennent.

Encore une fois, en ces temps de contraintes économiques sociales et personnelles, nous sommes fières d'avoir pu assurer, par l'entremise de notre bureau national, une excellente représentation des membres de l'ACSEF. Des contraintes budgétaires n'ont pas entravé les efforts que nous déployons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et institutionnalisées avec et pour lesquelles nous existons. Notre directrice générale a encore une fois contribué à compenser certaines de nos dépenses en donnant à l'ACSEF les revenus provenant de ses honoraires de conférencière, de prix qu'elle a reçus et de cours qu'elle donne à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Nous allons continuer de nous acquitter du mandat de l'ACSEF. Un état détaillé de nos dépenses accompagne nos états financiers vérifiés. Nous avons respecté tous nos engagements financiers et l'ACSEF a fonctionné selon les directives de son conseil d'administration durant toute l'année écoulée. Au nom du conseil d'administration, je remercie l'ensemble de nos membres qui ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir la stabilité financière de l'ACSEF.

Cathie Penny
trésorière
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – 2011

Rapport de la directrice générale

« Chaque fois que vous bâtissez une prison, pensez que, peut-être un jour, vous ou vos enfants occuperez une cellule. ».

Elizabeth Fry

Cette assemblée générale se tient pendant la vingtième année où j'ai l'insigne privilège et la responsabilité de travailler avec nos membres, notre conseil d'administration et les femmes dont les expériences vécues sont à la base de notre travail. Merci à toutes et chacune d'entre vous, femmes engagées, bienveillantes et compatissantes qui donnez votre meilleur pour atténuer les oppressions et améliorer notre monde.

En ce qui touche nos activités, au cours de l'année écoulée, nous avons été invitées à 31 reprises par des membres du Parlement et du Sénat et à 37 occasions par des comités parlementaires et sénatoriaux à des rencontres ou des comparutions pour commenter des questions de réformes politiques ou législatives. Nous avons aussi participé à 349 réunions avec des membres du personnel politique et des fonctionnaires.

Nous avons pris la parole lors de 126 événements répartis en allocutions publiques, cérémonies de reconnaissance, conférences et événements médias. J'ai aussi assisté à plusieurs rencontres régionales en personne ou par téléconférence et j'ai accompagné nos représentantes régionales dans des établissements fédéraux. J'ai également rencontré les conseils d'administration, le personnel, les militantes et la clientèle de 16 de nos 25 organisations membres, et j'ai visité notre nouvelle société Elizabeth Fry de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous avons collaboré avec les médias à 117 occasions et rédigé 8 rapports, articles ou documents pour présentation ou publication, de même que 406 lettres. Cela n'inclut pas le volume significatif d'information que reçoit et traite le bureau de l'ACSEF. Par exemple, nous avons répondu à 47 110 courriels, 5 276 appels téléphoniques et 515 télécopies.

Et ces chiffres ne reflètent pas le travail accompli par nos organisations membres incroyablement enthousiastes et créatives de tout le Canada. Malgré des ressources limitées, notre réseau pancanadien de sociétés Elizabeth Fry exerce une influence significative et durable dans toutes les communautés et les régions, ainsi que dans l'ensemble du pays. Malgré ces réalisations, à la lecture de nos rapports et à mesure que nous poursuivons notre travail, vous allez constater que notre formidable réseau de femmes extraordinaires a encore du pain sur la planche.

Le présent rapport offre un aperçu de notre travail de promotion des droits et prérogatives des femmes qui vivent en situation de criminalisation ou d'incarcération. Tout en continuant à apprendre et tirer des leçons de nos efforts collectifs et coopératifs, nous voulons également rendre hommage à la force, la flexibilité, la ténacité et la capacité évolutive de notre réseau et au courage et à la résilience extraordinaires des femmes et des filles avec qui nous cheminons et travaillons.

Questions prioritaires et initiatives de réforme du droit

La population canadienne est intelligente préoccupée et sensible. Même si nous sommes incités à accepter une rhétorique incendiaire ou des allégations sans fondements à l'effet que les punitions sont un remède efficace contre la criminalité, ou un bon moyen d'assurer la sécurité publique, les preuves abondent pour démontrer que l'insistance actuelle en faveur de peines minimales obligatoires plus longues et plus fréquentes alimente la peur et l'ignorance. De plus, il est clair que les régimes d'austérité et d'isolement dans les prisons mènent à des situations souvent débilitantes, sinon carrément empreintes de brutalité. Les arguments en faveur de sentences progressives et de politiques d'intégration communautaire se fondent sur une foule de recherches et de preuves dignes de foi.

La frustration des contribuables canadiens augmente devant la dérive du gouvernement vers des sentences plus longues et plus punitives. Elles et ils sont aussi extrêmement soucieux de la dévastation à long terme occasionnée par le démantèlement des programmes de santé, d'éducation et de fiscalité. De même, comme nous l'avons entendu pendant le forum commandité par le Comité sur le logement du gouvernement fédéral en mai 2010, bon nombre de Canadiennes et de Canadiens se posent des questions quant à l'empressement du gouvernement à accepter les prisons comme palliatif au manque de logements pour les sans-abri et de maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants fuyant des situations de violence. La population n'est pas prête non plus à accepter les prisons comme succédané à des traitements dans la communauté pour les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou pour pallier les sévices infligés aux enfants dans des établissements.

*** Défense de droits en région**

Nos équipes de représentantes dans chaque région constituent une richesse inestimable pour l'ACSEF. Malgré certaines difficultés occasionnelles en termes d'accès aux femmes

vivant dans des unités résidentielles et des unités d'isolement ou à sécurité maximale, nos intervenantes ont été aussi accessibles que possible auprès des femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Porte-parole des femmes incarcérées, elles facilitent la création de liens entre celles-ci, nos membres, et d'autres soutiens et ressources communautaires.

Au cours de l'année qui vient, nous avons l'intention de renouveler nos partenariats avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales de pointe, en mettant l'accent sur la nécessité de bonifier les ressources communautaires destinées aux femmes. Les équipes d'intervention régionales de l'ACSEF ont poursuivi leur travail visant la prévention communautaire et des solutions de rechange à la détermination de la peine, de même que des occasions d'intégration dans la communauté pour les femmes. Des équipes et des sociétés locales ont aussi organisé des forums d'éducation communautaire, en partenariat avec le Service correctionnel du Canada. Je vous encourage à vous procurer et à lire leurs rapports pour en savoir plus sur les véritables enjeux que doivent affronter les femmes incarcérées et criminalisées.

* Régime du « Protocole de gestion »

Le service correctionnel du Canada (SCC) a finalement mis un terme à l'utilisation de son «protocole de gestion». Bien que deux des quatre femmes autochtones détenues en vertu du protocole soient incarcérées dans des unités à sécurité maximale, les deux autres sont toujours dans des unités d'isolement. Et même si elles sont toutes originaires des Prairies, aucune d'entre elles n'est incarcérée dans sa propre province. En outre, en partenariat avec l'Association des femmes autochtones du Canada, nous continuons de contester devant la Commission canadienne des droits de la personne l'application continue par SCC de son approche discriminatoire en matière de classement et de conditions de détention qui enfreint certains des droits enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions*, ainsi que beaucoup d'autres ententes et pactes internationaux ratifiés par le Canada.

Deux de ces femmes ont amorcé et abandonné des poursuites au cours de l'année écoulée, signalant qu'elles avaient peur de subir des représailles si elles se présentaient devant la Cour. Une troisième détenue a intenté des poursuites. Il est intéressant de constater que le lancement de cette procédure judiciaire a été immédiatement suivi de l'annonce par SCC de l'annulation de son «Protocole de gestion». La quatrième femme a été qualifiée de «délinquante dangereuse», par suite de son implication dans un incident de prise d'otage auquel elle avait participé avec une autre femme plus de cinq ans auparavant. Les quatre femmes ont fait appel à notre aide pour leur permettre d'accéder à un lieu non-punitif, indépendant de SCC, à partir duquel elles seraient plus susceptibles de recevoir un traitement favorable et par conséquent, d'accéder à des occasions de réduire leurs classements de sécurité respectifs et d'accroître leur accès à de meilleurs programmes et traitements, conditions de mise en liberté et services d'intégration communautaire.

* Urgence d'une surveillance externe des Services correctionnels

Au cours de l'année écoulée, l'ACSEF a entrepris sa quatrième année de démarches pour accéder aux dossiers qu'Ashley Smith – lorsqu'elle était vivante – nous a demandé d'examiner en son nom. Nous devons réitérer que cette lutte, mis à part les nombreux obstacles que nous devons surmonter en lien avec l'enquête sur la mort d'Ashley, est emblématique de l'urgent besoin d'une surveillance externe des Services correctionnels. Considérant les défis associés à nos luttes – et à celles de la famille d'Ashley – pour remédier à cette situation, nous pouvons conclure qu'il est presque impossible pour une femme ou un homme en prison de tenter de faire respecter ses droits et de demander à SCC de rendre des comptes.

La famille d'Ashley, l'Enquêteur correctionnel du Canada, des membres du Parlement et beaucoup d'autres personnes et organisations, y compris l'honorable Louise Arbour, ont réitéré l'exigence d'une mise en oeuvre pleine et entière des recommandations émises il y a quinze ans par la Commission Arbour. Ces recommandations soulignent notamment qu'il faudrait:

- mettre en place des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation;
- modifier les politiques et procédures du système carcéral fédéral qui condamnent à une classification à sécurité maximale des femmes reconnues par les Services correctionnels comme posant un faible risque pour la sécurité publique;
- mettre un terme à la présence de gardiens masculins dans les établissements pour femmes, et adopter des politiques axées sur l'intérêt des détenues et visant à éradiquer l'exploitation, les agressions et le harcèlement de nature sexuelle, ainsi que d'autres abus et mauvais usages du pouvoir et de l'autorité;
- instaurer un contrôle judiciaire du recours à l'isolement et des autres formes d'incarcération, ainsi que des pratiques de mise en accusation et d'interférence correctionnelle dans l'intégrité des peines.

* Réformes de la justice pénale

Nous sommes également très préoccupées par la politique répressive qu'a privilégié le gouvernement par le passé, de même que par le projet de loi omnibus actuellement proposé par le gouvernement. Nous avons déjà été avisées que le projet de loi C-25, la loi «sur l'adéquation de la peine et du crime» que le Parlement a adoptée en 2009, qui s'immisce dans le pouvoir discrétionnaire des juges à tenir compte des conditions désastreuses de détention provisoire en octroyant un crédit au moment de la détermination de la peine, a entraîné une augmentation de quelque 50 à 60 femmes dans les prisons fédérales pour femmes. De plus, le projet de loi C-59, la dernière loi adoptée à toute vapeur par le Parlement avant la dissolution de la Chambre pour les élections, a

éliminé la procédure d'examen expéditif. À elle seule, selon SCC, cette loi a eu des répercussions sur environ 100 femmes purgeant une première peine fédérale pour une infraction non-violente. Tous les établissements fédéraux pour femmes sont déjà surpeuplés.

Le directeur parlementaire du budget (DPB), nommé par le gouvernement et chargé de s'assurer d'une ouverture et d'une transparence fiscale de la part du gouvernement envers le Parlement et le public, s'est vu refuser l'accès aux renseignements qui lui auraient permis d'évaluer et d'analyser les coûts du seul projet de loi C-25. En conséquence, le gouvernement a été accusé d'outrage au Parlement, par suite de son échec à produire des renseignements précis et transparents concernant les coûts anticipés des lois répressives actuelles en matière de criminalité et de détermination des peines.

Service correctionnel Canada estime que cette loi va hausser de 10 à 11 % la population purgeant une peine de ressort fédéral et exiger une expansion coûteuse des infrastructures carcérales canadiennes. Ceci durant une période où notre taux de criminalité décline depuis longtemps. L'analyse financière du DPB indique que le gouvernement a été moins que transparent quant au coût de cet élément de son programme anti-criminalité ainsi qu'à d'autres volets de sa plateforme de justice pénale. Moins de 24 heures après avoir été questionné par les médias au sujet des coûts du projet de loi, les estimés du ministère ont subitement grimpé de 2 200 %, de 90 millions à 2 milliards. Le DPB croit que les véritables coûts sont encore plus élevés.

On veut faire croire à la population canadienne que l'adoption de ce type de lois va rendre nos communautés plus sécuritaires. Non seulement est-ce faux, mais l'application de telles mesures exige des investissements humains et financiers faramineux, à un moment où ce genre de mesures ruine déjà certains États américains et prive de plus en plus de citoyennes et de citoyens de soins de santé, occasions d'éducation et services sociaux primordiaux. Parce que nous sommes en droit de connaître le véritable coût de ces mesures et d'où viendra leur financement, nous invitons nos membres à demander à leurs député-es d'exiger l'abrogation de cette loi, de s'acquitter de leur responsabilité fiduciaire envers la population canadienne et de déterminer comment et pourquoi elles et ils prévoient voter dans le cas de nouveaux projets de loi.

Nous demandons également à toute la population canadienne de poser des questions précises comme: Ces réformes priveront-elles nos enfants de soins médicaux sauf pour ceux qui pourront en défrayer les coûts? Laisseront-elles votre frère sans-abri? Nos pères vont-ils perdre leurs pensions d'anciens combattants? L'accès de nos petits-enfants à un enseignement public de qualité s'en trouvera-t-il amputé? Ma sœur sera-elle criminalisée et incarcérée lorsque sa maladie mentale non traitée la fera paniquer au détour d'une rue? Ce projet de loi est de la poudre aux yeux. Le public canadien a le droit de connaître le prix réel de ces mesures destructrices et alarmistes.

De plus, considérant que la majorité de l'électorat canadien n'a pas voté en appui à une plateforme faisant la promotion d'un projet de loi omnibus contre la criminalité, nous demandons à toutes les Canadiennes et les Canadiens d'exiger un referendum sur la

pertinence de s'engager dans la création d'un modèle de réforme des politiques et du droit en l'absence d'un examen approfondi des conséquences législatives, sociales et fiscales de telles réformes.

La majorité de la population est opposée à la prolifération des peines minimales obligatoires et des sentences plus longues, de même qu'aux réductions des programmes et services dans les établissements pour adultes et pour jeunes. Les gens sont également très préoccupés par l'imposition aux jeunes de peines pour adultes dans le cas d'erreurs de jeunesse, et du fait que le Canada tente de copier des politiques de justice pénale en vigueur aux États-Unis depuis quelques décennies, alors même que l'administration américaine abandonne progressivement ces politiques. Comme aux États-Unis, de telles mesures pourraient mener à des coupures des fonds alloués aux pensions, aux services de garde, à l'éducation, à la santé et aux programmes sociaux.

Les Canadiennes et les Canadiens doivent avoir la possibilité d'influencer le vote des parlementaires sur ces questions. On devrait leur demander par voie de referendum si elles et ils souhaitent que leurs impôts soient dépensés pour des pensions, des services de garde et des programmes d'aide aux victimes, d'éducation, de soins de santé, de logement et autres, plutôt qu'investis dans la construction de nouvelles prisons pour des peines plus longues et plus punitives.

* Plan d'action

Nous continuons à pleurer la perte d'Ashley Smith. Beaucoup trop de femmes languissent encore dans les mêmes conditions de confinement, dans des cellules d'isolement où leur traitement crée ou exacerbe des problèmes de santé mentale. Cette année et à l'avenir, nous allons continuer à revendiquer le droit pour celles qui vivent avec des problèmes de santé mentale d'être traitées à l'extérieur du système judiciaire le plus souvent possible. De plus, nous allons poursuivre notre lutte pour extirper des systèmes judiciaire et correctionnel toutes celles qui sont déjà piégées dans ses filets de plus en plus larges, profonds et inextricables.

Comme nous le rappelle souvent notre présidente, nous ne pouvons pas rester oisives et laisser se poursuivre la destruction des droits humains et constitutionnels de ces femmes. En fait, l'ACSEF applaudit la décision de SCC de mettre fin au protocole de gestion, de même que les efforts de la sous-commissaire pour les femmes de développer des protocoles d'entente et des accords d'échanges de services avec les ministères provinciaux et territoriaux de la santé. En outre, l'ACSEF applaudit et appuie la récente mise en liberté dans la communauté réussie d'une femme qui, jusqu'à l'année dernière, était détenue dans le même type de conditions d'isolement qu'a vécu Ashley Smith.

Nous prévoyons également passer à l'action au cours de l'année qui vient quant à la résolution contre la prostitution et la traite des femmes, alors que nous allons intervenir de concert avec l'Association des femmes autochtones du Canada et d'autres organisations de femmes revendiquant l'égalité, pour contrer les mesures visant à

légaler la prostitution et décriminaliser l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles.

L'ACSEF poursuivra également son travail avec le Programme international des droits de la personne de la Faculté de droit de l'Université de Toronto concernant les protections et les mécanismes d'obligation internationaux relatifs aux droits de la personne pour les détenues vivant avec des problèmes de santé mentale. En plus des autres conventions invoquées par l'ACSEF pour exiger une amélioration de l'obligation de rendre compte de même que des interventions adaptées aux femmes, nous examinons de quelle manière nous pourrions utiliser la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Nous envisageons la possibilité de soumettre un rapport parallèle au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies lorsque le Canada présentera son rapport en 2012.

Nous allons également continuer à travailler en coalition et en collaboration avec d'autres organisations revendiquant l'égalité, pour approcher les Nations Unies au sujet de la propension du gouvernement canadien à prendre de plus en plus de décisions législatives, politiques et financières qui contribuent à la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes, des pauvres et des personnes racisées – un problème qui affecte particulièrement nos soeurs autochtones et celles qui vivent avec des problèmes invalidants de santé mentale. Nous avons également réitéré nos demandes à l'ONU pour qu'elle exhorte le Canada à mettre sur pied des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation.

Les instances qui examinent le dossier du Canada quant à son respect des droits de la personne, des droits des femmes, des droits des détenus, des droits civils et politiques et des droits des enfants, ont déjà dénoncé haut et fort les politiques et procédures ayant cours dans le système carcéral fédéral et les prisons pour jeunes. Celles-ci entraînent des dispositions excessives de classification, d'isolement et de sanction des femmes et des filles, de même qu'un traitement discriminatoire des femmes racisées et de celles vivant avec des incapacités.

Le Canada a longtemps joui d'une réputation enviable en matière de promotion et de protection des droits de la personne dans le monde entier. Nous allons continuer à encourager le public canadien à s'assurer que notre gouvernement oeuvre à regagner cette réputation, en commençant par un engagement renouvelé à respecter et soutenir les droits humains et constitutionnels de l'ensemble des femmes et des hommes, sans égard à leur sexe, leur race, leur capacité et leur orientation sexuelle et politique.

Activités d'éducation et programme proactif

- * Droits de la personne en Action (DPEA)

Cette année, nous avons complété la publication et la distribution de nos manuels DPEA aux femmes dans les lieux d'arrêt et les prisons provinciales de la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Sauf pour une brève période en Ontario, où les autorités correctionnelles ont temporairement empêché la distribution du manuel aux femmes en prison, la rétroaction reçue à ce jour de la part des femmes incarcérées, de même que celle du personnel de l'ACSEF et des services correctionnels, continue d'être extrêmement positive.

* Forum logement

Les 3 et 4 mai 2010, le comité logement de l'ACSEF, coprésidé par Jennifer Harrington et Paula King, a lancé la Semaine nationale Elizabeth Fry en organisant un forum sur la colline du Parlement. Intitulé, *Faire du Canada un meilleur endroit pour les femmes*, cet événement très réussi a mis en lumière l'importance de ressources communautaires d'hébergement, de mesures de soutien en santé mentale et de services sociaux et d'éducation pour les femmes et les filles.

En mettant l'accent sur les besoins en matière d'hébergement, les présentatrices ont identifié certains domaines où de telles ressources sont cruciales pour prévenir la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes, en plus d'aider celles qui sortent de prison à réintégrer leurs communautés. Vous pouvez consulter en ligne le rapport du comité pour plus de détails sur le forum et visionner les incroyables présentations de nos membres et de nos supporters.

En guise de conclusion

Même si en ce début d'année, nous sommes à juste titre très inquiètes, sachant que toutes les prisons pour femmes sont surpeuplées – les parloirs et les salles d'entrevue servent à loger des femmes, les cellules à sécurité maximale sont à occupation double – et malgré la menace d'un projet de loi omnibus, nous demeurons engagées envers un ordre du jour de plus en plus vaste.

Je suis plus que jamais inspirée par le courage, la ténacité et la résilience des femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées avec et au nom de qui nous travaillons. De plus, malgré les nombreux défis de cette époque, nous continuons à collaborer avec des femmes qui sont certainement parmi les plus engagées, créatives et extraordinairement enthousiastes de toutes les employées, bénévoles et membres de conseils d'administration que l'on puisse rencontrer. Merci de renouveler sans cesse mon intérêt et ma passion pour ce travail. Votre inépuisable compassion, énergie et ingéniosité sont une source constante d'inspiration.

J'apprécie tout particulièrement la merveilleuse équipe de femmes qui, partout au Canada, consacrent leur expertise, leur temps et leur énergie à diriger cette organisation et qui siègent au conseil d'administration de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Vos opinions, votre expertise et votre expérience n'ont pas de prix; votre leadership visionnaire, compatissant et intelligent est le moteur de notre organisation.

C'est un immense privilège de pouvoir travailler avec et pour vous toutes.

A handwritten signature in blue ink that reads "K Pate". The signature is fluid and cursive, with the first letter of each name being capitalized and prominent.

Kim Pate
Directrice générale
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry